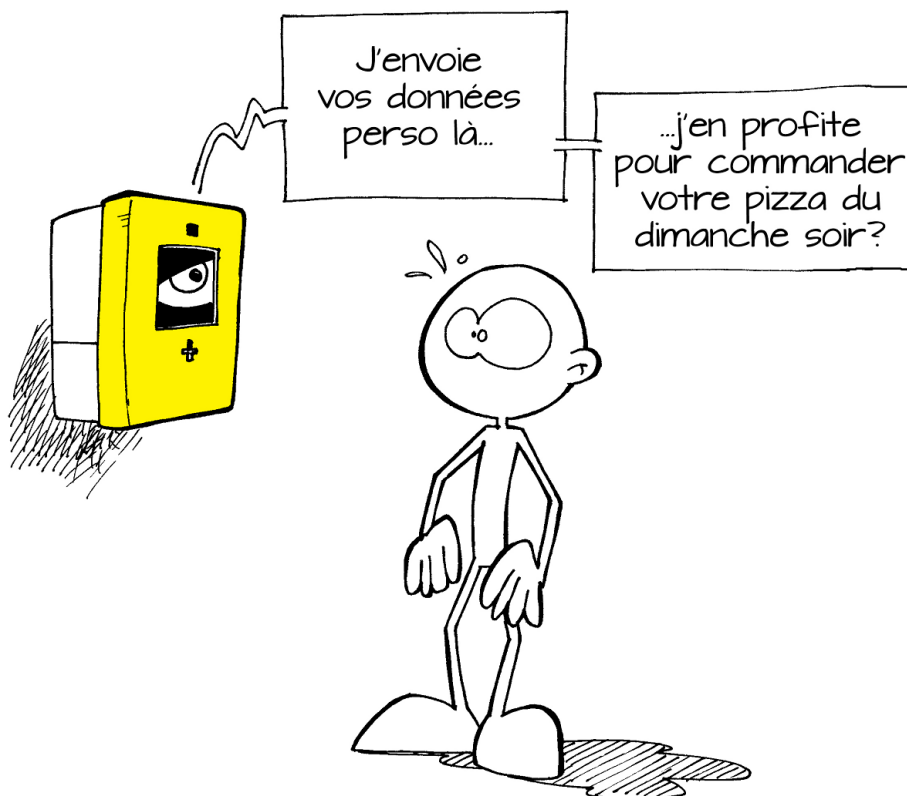


#Linky – La CNIL dénonce une violation du RGPD par Edf et Engie

Plus de 10.700 signataires d'une pétition se sont réservé le droit de saisir la Justice



Alors que plus de 10.700 consommateurs ont demandé aux avocats de la plateforme MySmartcab.fr d'intervenir pour défendre leur refus du LINKY – ils s'apprêtent si besoin à saisir les juridictions du fond de ce litige – la CNIL reconnaît des violations du RGPD commises par Edf et Engie à la suite de l'installation du compteur prétendument "intelligent".

Face à ces litiges où les géants de la filière électrique profitent de l'isolement des consommateurs pour les transformer en « chair à data », un outil collectif est mis en place : la pétition action collective (PAC). Si la pétition ne donne pas lieu à une solution satisfaisante, les signataires se réservent le droit de saisir collectivement les juridictions du fond.

Voir la Pétition Action Collective :

Linky.MySmartCab.fr/petition



PÉTITION contre LINKY



“ *NOUS, citoyens et consommateurs, dépendants de la distribution d'électricité, entendons rappeler quelques évidences particulièrement nécessaires à notre temps :*

- *Le droit au respect de la vie privée est un principe fondamental national et européen ;*
- *Le respect de la santé est un droit fondamental de valeur légale et constitutionnelle ;*

10.737 signataires

[au 11 février 2020]

La pétition a été adressée il y a un mois à ENEDIS qui a jusqu'au 15 février pour trouver une solution. A défaut, les signataires qui le souhaitent saisiront les juridictions du fond.

[Voir la mise en demeure.](#)

Linky.MySmartCab.fr

